



CLAIM FOR TAX SHELTER LOSS OR DEDUCTION DEMANDE DES PERTES ET DES DÉDUCTIONS RATTACHÉES À UN ABRI FISCAL

(Year – Année)

--	--	--	--

- Use this form if you are an investor claiming a loss or deduction, a donation or political contribution deduction, or a tax credit for an interest in a tax shelter. We may verify and adjust your claim.
- If you receive a T5003 slip (tax shelter), and a T5013 slip (partnership) or an official donation or political contribution slip for the same tax shelter, do not claim amounts more than once.
Under the *Income Tax Act*, we can apply a penalty of 50% of the understated tax if you make a false claim knowingly or in circumstances amounting to gross negligence.
- Attach a completed copy of this form to your income tax and benefit return together with documents (a copy of your T5003 slip and the tax shelter's statement of earnings, or a copy of your T5013 slip) to support the amount you are claiming as a loss or deduction, a donation or political contribution deduction, or a tax credit.
- You have to identify a tax shelter interest you bought after August 31, 1989, with a tax shelter identification number. You have to provide this number on your claim for any investment in the tax shelter you bought after that date.
- If you need more information on how to complete this form, call us at **1-800-959-5525**.

- Utilisez ce formulaire si vous êtes un investisseur et que vous voulez déclarer une perte ou demander une déduction, une déduction pour dons ou pour contributions politiques ou un crédit d'impôt concernant une part dans un abri fiscal. Nous pouvons vérifier et modifier ces demandes.
- Si vous recevez un feuillet T5003 (abri fiscal) et un feuillet T5013 (société de personnes) ou un reçu officiel de don ou de contribution politique pour le même abri fiscal, ne demandez aucun montant plus d'une fois.
La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit une pénalité de 50 % de l'excédent de l'impôt qui serait payable si vous faites une fausse déclaration, sciemment ou dans des circonstances qui constituent une faute lourde.
- Annexez une copie de ce formulaire dûment rempli et les pièces justificatives à votre déclaration de revenus et de prestations (une copie de votre feuillet T5003 ainsi que l'état des résultats de l'abri fiscal, ou une copie de votre feuillet T5013) pour justifier le montant que vous demandez comme perte ou déduction, déduction pour dons ou pour contributions politiques ou crédit d'impôt.
- Vous devez fournir le numéro d'inscription de l'abri fiscal pour toute part dans un abri fiscal acquise après le 31 août 1989. Vous devez fournir ce numéro pour demander une déduction concernant une part dans un abri fiscal acquise après cette date.
- Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, communiquez avec nous au **1-800-959-7775**.

Investor's name – Nom de l'investisseur	Investor's identification number Numéro d'identification de l'investisseur
Address – Adresse	

Tax shelter identification number** Numéro d'inscription de l'abri fiscal**		Tax shelter's name – Nom de l'abri fiscal	Purchase date Date de l'achat		Loss or deduction claimed Perte ou déduction demandée	Line from T1 return* Ligne de la déclaration T1*
			Year – Année	Month Mois		
1	T S					
2	T S					
3	T S					
4	T S					
5	T S					
6	T S					
7	T S					
8	T S					
9	T S					

Note – Remarque

Use another form if you need more room to list your tax shelter losses or deductions. Enter the "Total amount claimed" on the **last** form only. That amount is the total of all losses or deductions you are claiming for the year. Utilisez un formulaire supplémentaire si vous n'avez pas suffisamment d'espace pour inscrire vos pertes et déductions. Indiquez le « Montant total demandé » seulement sur le **dernier** formulaire. Ce montant représente le total des pertes et déductions que vous demandez pour l'année.

Total amount claimed
Montant total demandé **6765**

** *Income Tax Act* paragraph 237.1(5)(c) –
"The identification number issued for this tax shelter shall be included in any income tax return filed by the investor. Issuance of the identification number is for administrative purposes only and does not in any way confirm the entitlement of an investor to claim any tax benefits associated with the tax shelter."

** *Loi de l'impôt sur le revenu*, alinéa 237.1(5)c) –
« Le numéro d'inscription attribué à cet abri fiscal doit figurer dans toute déclaration d'impôt sur le revenu produite par l'investisseur. L'attribution de ce numéro n'est qu'une formalité administrative et ne confirme aucunement le droit de l'investisseur aux avantages fiscaux découlant de cet abri fiscal. »

- * Use the last column above to indicate the line where you are making your claim on an individual income tax and benefit return.
- If your claim is for a *Gift*, use line 349, and if your claim is for a *Political contribution* (monetary contribution), use line 409.
- If you are a **limited partner** of a partnership that invested in a tax shelter, make your claim on line 122, *Net partnership income: limited or non-active partners only*.
- **Otherwise**, make your claim on the line that corresponds with the type of loss or deduction you are claiming. For example: line
126, *Rental income*; 217, *Business investment loss*;
135, *Business income*; 221, *Carrying charges and interest expenses*;
141, *Farming income*; 224, *Exploration and development expenses*;
143, *Fishing income*; 232, *Other deductions*

- * Utilisez la dernière colonne pour indiquer à quelle ligne vous faites votre demande dans une déclaration de revenus et de prestations des particuliers.
- Si votre demande concerne un *don*, utilisez la ligne 349 et si votre demande concerne des *contributions politiques* (contributions monétaires) utilisez la ligne 409.
- Si vous êtes un **commanditaire** d'une société de personnes qui a investi dans un abri fiscal, inscrivez le montant à la ligne 122, *Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs*.
- **Autrement**, inscrivez le montant à la ligne qui correspond au genre de perte ou de déduction que vous demandez. Par exemple, ligne :
126, *Revenus de location*; 217, *Perte au titre d'un placement d'entreprise*;
135, *Revenus d'entreprise*; 221, *Frais financiers et frais d'intérêt*;
141, *Revenus d'agriculture*; 224, *Frais d'exploration et d'aménagement*;
143, *Revenus de pêche* 232, *Autres déductions*